

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2018, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « TTM ENVIRONNEMENT » en vue de permettre, d'une part, le transit et le traitement de cendres issues de chaufferies brûlant de la biomasse sur son site situé sur les communes de Custines et Marbache, et, d'autre part, l'épandage de ces cendres sur 11 communes situées dans le département de Meurthe-et-Moselle (Belleau, Custines, Bezaumont, Faulx, Landremont, Leyr, Loisy, Malleloy, Millery, Syvri, Ville au Val).

Cette enquête se déroulera du lundi 13 août 2018 au vendredi 14 septembre 2018 inclus, soit pendant 33 jours, au sein des mairies des communes de Custines, Marbache et Pompey. La commune de Custines est désignée siège de l'enquête.

Monsieur Dominique GARRIGUES, retraité de la police nationale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figure notamment une étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale (MRAe), peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies de CUSTINES, POMPEY et MARBACHE et lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr – Rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes publiques » ;
- sur un poste informatique librement accessible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6, rue Sainte-Catherine - 54000 Nancy) du lundi au vendredi de 8h30 à 15H30.

Toute personne peut demander à obtenir des informations complémentaires auprès du porteur de projet en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : Société « TTM ENVIRONNEMENT » – A l'attention de Mme LAGORCE - Chemin de l'Ecluse - ZI Pré à Varois - BP 29 - 54670 CUSTINES.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur ce projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de CUSTINES, A l'attention de M. Dominique GARRIGUES - 4, rue de l'Hôtel de ville - 54670 CUSTINES ;
- sur les registres disponibles pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de CUSTINES, MARBACHE et POMPEY aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux	Jours	Heures
Mairie de Custines	Lundi 13 août 2018	10h00 à 12h00
Mairie de Pompey	Samedi 18 août 2018	10h00 à 12h00
Mairie de Marbache	Jeudi 30 août 2018	14h30 à 16h30
Mairie de Custines	Vendredi 14 septembre 2018	15h00 à 17h00

Au terme de l'enquête publique et après avis éventuel du Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le préfet de Meurthe-et-Moselle peut autoriser ou refuser de délivrer cette autorisation environnementale.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Custines, Marbache et Pompey
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr – Rubriques Politiques publiques - Enquêtes publiques